

LES GALERIES D'ART A VOCATION PÉDAGOGIQUE

La galerie d'art à vocation pédagogique est un lieu de projet et un projet de lieu, ceci implique :

➤ Un projet artistique et pédagogique

-Quels sont ses objectifs artistiques et pédagogiques ?

-Quelle est l'articulation envisagée entre la rencontre avec les œuvres de création ou avec les artistes en démarche de création et les acquisitions pédagogiques ?

-Quelles sont les actions prévues ? (Implication dans une pratique artistique effective, productions d'élèves) Selon quel calendrier ?

-Quelle est l'évaluation envisagée ?

-Quel est nombre d'élèves concernés (et les niveaux scolaires s'il s'agit d'une action touchant des élèves de différentes classes).

➤ Sa mise en place

La galerie d'art à vocation pédagogique est **un espace à identifier** dans l'établissement, à **installer** et à **équiper**. Elle doit être :

- spécifiquement **dédiée** à l'accrochage d'œuvres (sauf accord avec le comité de pilotage de la galerie)
- d'accès facile tout en offrant des conditions de sécurité suffisantes (des portes assez larges, pas d'escaliers... tout ce qui pourrait empêché l'entrée d'une œuvre volumineuse)
- un espace neutre, dépourvu de parasites visuels (murs blancs, sols de couleur neutre)
- disposer de possibilités satisfaisantes d'accrochage : abandon de cimaises traditionnelles pour des surfaces murales pouvant être percées et facilement rebouchées
- pourvue d'un éclairage artificiel ou naturel adapté, suffisant et orientable (spots)
- signalée et identifiée ; **un lieu visible**
- régulièrement entretenue (nettoyage)
- remise en état après exposition et repeinte en fin d'année scolaire

- régulièrement ouverte selon des horaires et des modalités définis (à déterminer selon les cas)
- Il n'y a pas de m² précis, ni d'espace idéal.

➤ L'identification des ressources matérielles et techniques

Dans l'établissement :

- parc audiovisuel, informatique,
- évaluation du fonds documentaire en art du CDI,
- vitrines, socles,
- outillage
- véhicule de transport

A l'extérieur :

- des structures de proximités, médiathèque, maison de quartier, maison des jeunes, centre culturel, services des collectivités peuvent aussi être des lieux de ressources

➤ **Identification des personnes ressources**

Dans l'établissement :

- nombre et disponibilité des agents et techniciens
- compétences : peinture, menuiserie, électricité
- documentaliste
- gestionnaire

A l'extérieur :

- Personnes relais éducation nationale
- Interlocuteurs collectivités, ville, communauté de commune, conseil général ou conseil régional
- Personnels techniques collectivités